

# PV REUNION DES PRESIDENTS DE CR CHATEAUDUN (28) – LE 26 JANVIER 2013

Le Président ouvre la séance en saluant tous les nouveaux Présidents de Comités Régionaux, il remercie tous les présents et propose que chacun se présente à l'assistance lors de l'appel des CR par le secrétaire :

CR PRESENTS OU REPRESENTES : Alsace, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne Ardenne, Franche Comté, Haute Normandie, Ile de France, Languedoc Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi Pyrénées, Nord Pas de Calais, Pays de Loire, Picardie, Poitou Charente, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône Alpes.

CR EXCUSES : Aquitaine, Basse Normandie.

## 1) Intervention de Jean Claude POINSIGNON (calendrier 2013) :

Présentation du calendrier, suite à l'organisation des championnats du monde jeunes en Bretagne fin juillet certaines dates ont été exceptionnellement modifiées. Quelques épreuves n'ont pas encore été attribuées et il est fait appel à candidature :

- 2° division AB moulinet
- 2° division EF moulinet
- Coupe de France et championnat des clubs corpos
- 2° division A plombée
- 2° division C plombée
- Coupe de France plombée : La commission a proposé au CD 49 de l'organiser à Bouchemaine éventuellement les 10 et 11 août mais il n'y a pas de réponse pour l'instant, toute autre candidature sera la bienvenue.

## 2) Intervention de Jean Luc QUERNEC (coupe de France carpe au coup) :

Présentation des propositions de nouveau découpage en huit zones et d'évolutions du règlement :

- Les CR des différentes zones devront se concerter pour définir un lieu et une date pour leur éliminatoire, une date butoir a été fixée au 31 juillet mais si besoin une dérogation peut-être accordée.
- Le montant de l'inscription est porté à 25 € dont 15 € pour la finale et 10 € pour les éliminatoires qui peuvent servir à régler une éventuelle location de parcours mais à éviter au maximum.
- La gestion locale sera sous la responsabilité du CR organisateur qui devra transmettre à Patrick Solbès les résultats ainsi que le chèque correspondant à la part des inscriptions réservée pour la finale. Patrick aura également la responsabilité de la finale qui se déroulera à Castelsarrasin (82).
- En cas d'orage, si le poisson n'est pas hors de l'eau il est conseiller de couper la ligne au bout de laquelle il serait accroché afin d'éviter toute perte de matériel.
- Le temps d'amorçage est ramené de quinze à dix minutes.

⊛ Toutes ces propositions sont validées par l'assistance.

### 3) Intervention de Jacky CAHAGNE :

#### Championnats individuels plombée :

Les différentes évolutions traitées lors de la réunion du 30 novembre dernier ont été adressées par mail aux Présidents de CR fin décembre et l'assistance n'a aucune question particulière sur ces différentes propositions.

Présentation du nouveau découpage en cinq zones qui est l'une des principales modifications pour les championnats. En effet trois des zones étaient quelque peu équivalentes en termes de participation aux championnats régionaux et la A avait une participation double. Afin d'uniformiser les 2° divisions à vingt quatre pêcheurs, cette zone a été scindée en deux avec création d'une zone E :

- Zone A : Bretagne, Pays de Loire, Basse Normandie
- Zone E : Centre, Ile de France, Haute Normandie

L'organigramme est ensuite présenté, trois cent vingt neuf pêcheurs ont participé aux différents championnats régionaux. Quelques qualifiés pour la 1° division ont participé à leur régional mais ceux-ci ont été déduits, nos règlements précisant que les pêcheurs qualifiés pour une division nationale ne peuvent participer au championnat régional correspondant. Les descendants de D1 sont répartis selon les places disponibles dans les 2° division :

	Participants CR	Montants CR vers D2	Descendants D1 vers D2	Montants D2 vers D1
Zone A	60	18	6	5
Zone B	72	21	3	5
Zone C	65	19	5	5
Zone D	60	17	7	4
Zone E	72	21	3	5
Totaux	329	96	24	24

Montants par CR vers D2 :

Zone A	Basse Normandie	3
	Bretagne	3
	Pays de Loire	12
Zone B	Alsace	1
	Bourgogne	5
	Champagne Ardenne	1
	Franche Comté	0
	Lorraine	3
	Nord Pas de Calais	3
	Picardie	8
Zone C	Auvergne	4
	Languedoc Roussillon	4
	Paca	7
	Rhône Alpes	4
Zone D	Aquitaine	4
	Limousin	5
	Midi Pyrénées	3
	Poitou Charente	5
Zone E	Centre	7
	Haute Normandie	8
	Ile de France	6

Il y aura trois restants dans chacune des D2 et à compter de 2014 le vainqueur de la coupe de France N-1 sera qualifié pour la D1, ou le suivant si déjà en D1.

Plus de dérogations pour les championnats régionaux, obligation de les faire en deux manches de quatre ou cinq heures. Les CR devront fournir à la commission les dates et lieux de leur championnat pour le 31 mars.

#### Championnats de France des clubs plombée :

Cette nouvelle épreuve est apparemment bien accueillie par les pêcheurs à la plombée. Une seule candidature pour 2013, elle sera donc organisée par le CD 60 à Précy Sur Oise les 22 et 23 juin.

Certains petits clubs ne pouvant constituer une équipe de quatre, la commission propose un aménagement du règlement : Possibilité est donnée à deux de ces clubs du même CD de s'associer entre eux afin de constituer une équipe mixte (3+1 ou 2+2). Dans tous les cas ces clubs ne devront pas avoir de pêcheurs engagés dans une autre équipe de leur club.

Cette année le championnat étant exceptionnellement limité à quarante équipes et afin que chaque club soit assuré de participer : Nous prendrons en priorité les équipes A de chaque club, puis nous compléterons avec les équipes mixtes dans l'ordre de réception des inscriptions et ensuite avec les équipes B et C des clubs également dans l'ordre des inscriptions.

*Un membre de l'assistance s'interroge car si quarante CD présentent une équipe les autres ne seront pas représentés et pense qu'il aurait peut-être été préférable de faire des qualifications départementales.*

La commission a étudié la participation dans les épreuves 2012 et il s'avère que cette éventualité est improbable mais elle admet qu'elle peut se tromper.

*Il est également demandé si un droit d'inscription est prévu.*

La commission n'a pas retenu cette option pour la première année mais demande l'avis de l'assistance qui est plutôt favorable pour un montant de 25 €.

Tout comme pour la coupe de France, les inscriptions seront transmises impérativement par les CR et closes un mois avant l'épreuve. Un formulaire sera disponible prochainement sur le site.

#### Critérium national plombée :

La aussi nous avons des retombées positives sur cette proposition. L'idée étant d'organiser un critérium basé sur une dizaine d'épreuve à travers l'hexagone avec un classement sur les quatre meilleurs résultats de chaque pêcheur. La commission propose de prendre, si possible, deux concours par zone, les CR devront faire des propositions avant le 31 mars et la commission choisira les épreuves retenues parmi celles-ci. Ces concours pourront se dérouler en plusieurs manches, être limités en nombre de participants ou organisés en deux séries si besoin avec classement alterné.

Les points attribués à chaque participant seront calculés suivant la formule :

$$\frac{\text{Classement pêcheur} \times 1000}{\text{Nombre participants concours}}$$

*Il est aussi évoqué la possibilité de demander le reversement d'une partie des inscriptions qui servirait à faire une dotation pour le classement final.*

Cette idée n'est pas retenue pour l'instant.

☺ Toutes les autres propositions sont validées par l'assistance.

#### **4) Intervention de Jean Luc QUERNEC (nouveau découpage) :**

Suite au regroupement du CR Ile de France, un nouveau découpage pour les championnats mixte, moulinet et vétérans à été étudié pour application à partir de 2014.

Présentation du principe de coefficient unique national et du découpage retenu par le comité directeur :

- Zone A : Bretagne, Pays de Loire, Poitou Charente
- Zone B : Centre, Haute et Basse Normandie
- Zone C : Ile de France, Picardie,
- Zone D : Nord Pas de Calais, Franche Comté, Alsace, Lorraine, Champagne Ardenne
- Zone E : Limousin, Midi Pyrénées, Aquitaine, Languedoc Roussillon
- Zone F : Bourgogne, Rhône Alpes, Auvergne, Provence Côte d'Azur

✪ Après débat ce découpage est validé, les CR Nord Pas de Calais et Bourgogne n'étant pas d'accord.

## 5) Intervention de Jean Claude POINSIGNON :

Différents points sont évoqués concernant les championnats :

- La 1° division féminine a été rebaptisée championnat de France féminin, l'inscription est obligatoire et avant fin mars. L'imprimé modifié sera sur le site prochainement.
- Pour les jeunes clôture des inscriptions également pour fin mars par l'intermédiaire de l'imprimé disponible sur le site.
- Très nette amélioration dans la transmission des résultats de championnats, par contre le formulaire qui est disponible sur le site n'est pas toujours utilisé. Attention aussi à bien mentionner le CD des participants, il y a quelques fois des erreurs.
- Bien informer les pêcheurs qui ne redescendent pas dans leur zone, ils sont repérés en orange sur les organigrammes. Il leur est aussi possible de changer avec un autre pêcheur s'ils trouvent un accord.
- Tous les résultats sont à transmettre à *Jean Claude Poinsignon*, mettre aussi *René Cathelin* en copie qui fera la mise en ligne sur le site. *René* demande de n'utiliser que le format Excel ce qui lui permet d'utiliser le « copier / coller ».

*Un membre de l'assistance demande si l'on ne pourrait pas avoir sur le site que des formulaires sur lesquels il soit possible de travailler directement.*

Cela ne pose pas de problème particulier, cette suggestion sera donc appliquée.

## 6) Intervention de Jean Luc QUERNEC (licences) :

- Les retours de fichiers se font uniquement par l'intermédiaire des CR.
- Suite aux différents problèmes rencontrés par le passé, le fichier handicapés sera géré dorénavant par Ollivier Affilé, responsable de la commission. Les demandes sont à lui faire après émission et réception de la licence de base.
- Petit rappel, la licence découverte est supprimée à partir de cette année.
- Dans un proche avenir et après écoulement des stocks il n'y aura plus de licence « mère », un nouveau système de numérotation sera mis en place. Lors des championnats, les pêcheurs devront toutefois pouvoir justifier leur identité. Pour les nouveaux, et après écoulement des stocks, les fichiers seront à envoyer sans numéro de licence. Un bulletin d'adhésion sera disponible sur le site, il devra être complété et signé par le nouvel adhérent et joint au certificat médical. Il en sera de même pour les nouveaux clubs qui devront joindre à ce formulaire le récépissé de déclaration et une copie du Journal Officiel. La déclaration en Préfecture est également obligatoire pour les clubs qui changent ou modifient leur nom.
- Attention à l'orthographe du club qui doit être absolument identique sur le fichier individuel et sur le fichier club (accent, tiret, etc.), sinon le système se bloque. Pour éviter les erreurs il est préférable de faire un « copier / coller ».

- Il est également impossible d'imprimer une nouvelle licence si le certificat médical n'est pas joint et lisible avec nom du pêcheur, coordonnées du médecin, n° Adeli, département et ville.
- Les fichiers sont protégés au maximum pour éviter toutes les erreurs de manipulation. Il est aussi impératif d'utiliser le même fichier, ne pas faire de copie ou le renommer. Il ne faut travailler que sur l'onglet « TRF » et jamais sur le « RTRF ».
- Sur les fichiers apparaissent tous les pêcheurs licenciés au cours des cinq dernières années, il suffit de mettre la lettre « o » dans la colonne renouvellement et éventuellement de modifier l'adresse ou le club. Les pêcheurs ayant arrêté plus de cinq ans doivent fournir un certificat médical, ils peuvent éventuellement garder leur numéro de licence.
- La date limite de prise de licence pour pouvoir participer aux championnats est fixée au 31 mars, celle pour bénéficier des ristournes est fixée au 30 avril.
- Le problème des licences et des ristournes du CD 94 est évoqué, la demande de licences est parvenue à la FFPSC le 3 mai alors que le CD avait réglé au CR Ile de France en mars. Ce problème concerne aussi le CD 75 et partiellement le CD 78. Ce dysfonctionnement ne peut être imputé à la FFPSC mais seulement au CR, les CD concernés seraient en droit de réclamer à leur CR un versement des ristournes à sa charge. Il est aussi précisé que certains des pêcheurs concernés ont participé à des championnats sans pouvoir présenter leur licence, ce qui est anormal.

*Un membre de l'assistance s'interroge sur les assurances : En effet la licence permet aux pêcheurs d'être assurés mais quand est-il pour les organisateurs ?*

Le Président informe que tous les CD et CR sont assurés en RC par la FFPSC, il y a également une petite part « individuelle-accident » sur le contrat.

## **7) Intervention d'Edmonde VILAIN (tarifs licences 2014) :**

La commission des finances c'est interrogée sur une éventuelle augmentation des licences en 2014. Après réflexion, et afin de ne pas subir une augmentation importante les années suivantes, elle pense qu'il serait préférable de suivre l'évolution du coût de la vie qui est de l'ordre de 2% et a proposé au comité directeur d'augmenter toutes les licences d'un euro, sauf les doubles. Le comité directeur a accepté cette proposition et demande l'avis des Présidents de CR avant validation par l'AG.

☛ L'assistance est favorable à cette augmentation.

## **8) Intervention de Jean Pierre MISSERI :**

### Ecoles de pêche :

Depuis deux ans, par l'intermédiaire du secrétaire, il est demandé aux Présidents de CR de remonter à la FFPSC les demandes de subvention pour les écoles de pêche et cela fonctionne plutôt bien. *Jean Pierre* précise que les documents demandés sont importants, les dossiers étant déposés au Ministère pour l'obtention de la subvention.

Petit rappel : Toutes les demandes de subventions ou dotations doivent transiter par les CR qui perçoivent ensuite les sommes allouées et se chargent de les redistribuer à leurs CD.

### Arbitres :

Certains CR ont demandé les documents nécessaires à l'organisation d'un examen d'arbitres, cela sera envoyé prochainement par mail. Ces questionnaires ne sont pas figés, il est possible de les modifier ou de les adapter aux évolutions de la réglementation mais il faut impérativement en informer *Jean Pierre*.

## 9) Questions diverses :

- *Il est demandé pourquoi les indemnités pour les 2° division jeunes n'ont pas été versées en 2012.*

C'est une décision du comité directeur (Cf. PV réunion du 28 janvier 2012).

- *Le Président du CR Bourgogne demande également s'il n'est pas possible de revoir les zones pour les jeunes afin de limiter certains déplacements.*

Ces zones ont été remodelées à plusieurs reprises et il n'y a pas de solution idéale, le comité directeur propose les découpages qui lui semblent les mieux adaptés en tous points.

- *Le Président du CR Champagne Ardenne demande ce qu'il en est de l'évaluation des parcours de championnats.*

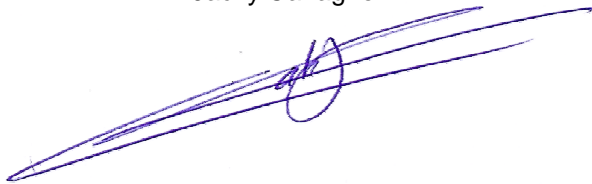
Pour cette année la 1° division jeunes aura lieu sur les parcours du championnat du monde à Rieux et la commission technique a attribué les 2° division selon les demandes des CR. Il en a été de même pour les autres championnats.

- La 2° division A plombée sera organisée par le CR Bretagne à Pont de Cran (56).

Les débats étant terminés les médailles et souvenirs FFPSC sont distribués aux CR organisateurs de championnats.

Le secrétaire général,

Jacky Cahagne



Le Président,

Jacques Goupil

